



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enfance martyre

Question écrite n° 44801

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés posées par le numéro vert « SOS enfants battus » instauré par les pouvoirs publics en faveur des enfants en détresse ou victimes de mauvais traitements. S'il s'agit d'une initiative globalement bien perçue, elle est cependant contestable sur la forme dans la mesure où un numéro aussi long est difficile à mémoriser pour un enfant, à plus forte raison depuis la mise en place de la nouvelle numérotation à dix chiffres. Il serait donc souhaitable que ce numéro vert soit remplacé par un numéro d'urgence, comme le 20 (en référence à la Journée universelle des droits de l'enfant récemment votée par le Parlement et fixée au 20 novembre). D'après les services de France Telecom, cette modification serait tout à fait possible du point de vue technique. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement pourrait être amené à prendre pour faciliter la mise en place de ce numéro d'urgence.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la nécessité de simplifier et améliorer le fonctionnement du numéro vert « Enfance maltraitée ». Conscient de la difficulté que représente, pour un enfant, la mémorisation d'un numéro à dix chiffres, le Gouvernement a décidé sa transformation au 1er janvier 1997 en un numéro simplifié à trois chiffres : le 111. Par ailleurs, la contribution financière de l'État comme des départements au budget de ce service augmentera de 20 % en 1997.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44801

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5748

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1437